

INITIATIVE

CRÉER UNE ENTREPRISE

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Pays d'initiative par excellence, la Nouvelle-Calédonie a bénéficié ces dernières années d'une croissance économique particulièrement dynamique. Dans ce contexte porteur, les créations d'entreprise sont passées de 2 900 en 2004 à 4 237 en 2008. Elles sont, le plus souvent, le fait de personnes physiques qui se lancent à leur propre compte. Près de 90 % des entreprises calédoniennes ne comptent aucun salarié.

✧ FORMALITÉS À ACCOMPLIR

S'INSCRIRE AU RIDET

Le Répertoire d'Identification Des Entreprises et des Etablissements (RIDET). Chaque entreprise (personne physique ou morale exerçant de manière indépendante une activité professionnelle non salariée) reçoit un numéro d'identité à six chiffres nommé « RID » et un complément sur trois chiffres permettant de distinguer chaque établissement.

L'obtention d'un numéro RIDET, attribué par l'Institut de la statistique et des études économiques (ISEE) est obligatoire pour les relations avec les administrations et utilisable par tous les organismes intéressés.

PRENDRE UNE PATENTE

Toute personne physique ou morale exerçant un commerce, une industrie ou une profession pour son propre compte est assujettie à cet impôt direct. En Métropole, la patente a été remplacée en 1975 par la taxe professionnelle, mais en Nouvelle-Calédonie elle subsiste en tant que telle. Les exploitants individuels installés à leur compte sont souvent appelés « patentés », mais les sociétés sont également soumises à cette taxe. La patente n'est pas une autorisation d'exercer. Lorsque l'activité fait l'objet d'une réglementation particulière, le fait de s'inscrire n'est pas suffisant, il faut également répondre aux critères exigés par la réglementation et se déclarer auprès des organismes compétents.

Certaines activités sont soumises à des réglementations particulières (le transport de personnes, le démarchage à domicile, la coiffure, etc.)

RIDET

BP 823 - 98845 Nouméa Nouvelle-Calédonie
Tél. : (687) 28 31 56 - Fax : (687) 28 81 48
ridet@isee.nc



AUTRES DÉMARCHES INDISPENSABLES

Toutes les sociétés doivent s'inscrire au Registre du commerce et des sociétés (RCS) dans un délai de 15 jours à compter du début de leur activité.

Si l'activité est artisanale, l'inscription au Répertoire des métiers (RM) est également obligatoire.

Si vous exercez en nom propre ou en tant que gérant majoritaire de société, vous devez vous affilier au Régime unifié d'assurance maladie maternité (RUAMM). Si vous êtes gérant minoritaire ou égalitaire, vous êtes assimilé à un salarié et soumis aux cotisations CAFAT du régime général.

LE CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES (CFE)

Un guichet, installé au sein de la CCINC, permet de procéder en un seul lieu aux formalités de création, modification et radiation, pour toutes les sociétés et pour certaines entreprises. Le CFE de la CCINC ne prend pas en charge les entreprises en nom propre artisanales (CFE de la CMA), la plupart des prestations intellectuelles ni le secteur médical et paramédical.

Des conseillers aident le futur chef d'entreprise tout au long des différentes étapes : création, montage, études et prestations sur mesure, réalisation de business plan...

La CCINC propose également un Parcours du créateur qui accompagne, en huit étapes, les porteurs de projets (réunions « info création », accompagnement personnalisé au montage du projet, formation pour démarrer une activité).



Maison de
la Nouvelle-Calédonie
4 bis rue de Ventadour
75 001 Paris
01 42 86 70 00
www.mncparis.fr

Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCINC)

BP M3 – 98849 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie
Tél. (687) 24 31 00 – Fax (687) 24 31 31
cci@cci.nc – www.cci.nc

Cellule création :

Tél. : (687)24 31 15 – dce@cci.nc

Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)

BP 4186 – 98846 Nouméa Nouvelle-Calédonie
Tél. (687) 28 23 37 – Fax (687) 28 27 29
cma@cma.nc – www.cma.nc

Institut de la Statistique et des études économiques (ISEE)

BP 823 – 98845 Nouméa Nouvelle-Calédonie
Tél. : (687) 28 31 56 – Tél. : (687) 27 54 81
Fax : (687) 28 81 48
isee@isee.nc – www.isee.nc

LES SITES PROVINCIAUX

Province Sud : Direction de l'économie, de la formation et de l'emploi
www.province-sud.nc (rubrique entreprises)

Province Nord : Direction du développement économique et de l'environnement
www.province-nord.nc

Province des Îles Loyauté :
Direction du développement économique
www.province-iles.nc

Direction des services fiscaux

www.dsf.gouv.nc

CAFAT (Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs salariés de Nouvelle-Calédonie)
www.cafat.nc

Direction des affaires économiques (DAE)

www.dae.gouv.nc

ADECAL (Agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie)

BP 2384 – 98846 Nouméa Nouvelle-Calédonie
Tél. : (687)24 90 77 – Fax : (687) 24 90 87
adecal@offratel.nc – www.adecal.nc